

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 9 avril 2024 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard, Guy Bruneau et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2024-04-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de mars 2024
4. Régie du Service de Sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) – Approbation du Règlement 2024-01 décrétant un emprunt de 123 496\$ relatif à l'achat d'une camionnette
5. Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) – Entente de gestion
6. MRC Antoine-Labelle – Modification de l'article 23 au Règlement numéro 494
7. Comité consultation d'urbanisme (CCU)
8. Offre d'emploi – Inspecteur adjoint en environnement (poste d'étudiant)
9. Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides
10. APELSA – Échantillonnages 2024
11. CHDL-CRHV – Levée de fonds
12. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2023
13. Projet Artistes Grand six pieds – Demande de subvention à la MRC
14. Suivi des dossiers
 - PPA-CE – Subvention (Vieille Route 11)
 - Sauveteuse ou sauveteur plage
15. Correspondance et information
 - Transfert ponctuel aux municipalités
 - Chasse aux cocos – 30 mars 2024
 - Déjeuner du maire – 28 avril 2024
 - Souper de la fête des Mères – 4 mai 2024 à 18h00
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Adoptée

2024-04-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 mars 2024 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2024-04-03

3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE MARS 2024

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Stéphane Roussy

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes fournisseurs au 31 mars 2024 totalisant 103 932.40\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 13 046.82\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs de mars, portant les numéros C2400048 à C2400088 et les paiements directs L2400010 à L2400015 totalisant 103 932.40\$ et se terminant le 31 mars 2024;
- Les registres des salaires dépôts directs de mars portant les numéros D2400068 à D2400074 totalisant 5 356.01\$ (élus) et D2400063 à D2400067 et D2400075 à D2400089 totalisant 7 690. 81\$ et incluant les semaines 9 à 12.

4. RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (RSSIVR) – APPROBATION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 123 496\$ RELATIF À L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

L'interprétation de l'article 5 du règlement 2024-01 de la Régie où il est question de l'annexe B est jugée incohérente par rapport au libellé du texte. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2024-04-04

5. SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK) – ENTENTE DE GESTION

Il est proposé par Stéphane Roussy

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le report de l'entente de gestion de 2016 au 30 juin 2024.

Adoptée

2024-04-05

6. MRC D'ANTOINE-LABELLE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 23 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 494

À la suite de la décision rendue à la cour municipale de la MRC Antoine-Labelle le 2 février 2024 relativement à une poursuite judiciaire auprès d'une personne ayant contrevenu à l'article 23 du règlement 494 de la MRC Antoine-Labelle, le procureur, Me Olivier Gosselin, a suggéré d'apporter une précision importante à cet article afin d'éviter toute ambiguïté dans le futur pouvant mener à une mauvaise interprétation devant le tribunal.

Il est proposé par Stéphane Roussy

Appuyé par Martine Labrosse

Et résolu à l'unanimité :

Que l'article 23.1 se lise comme suit :

ARTICLE 23 – ACTIVITÉS COMMERCIALES

23.1 Toute personne qui accède sur le territoire du parc touché par le règlement numéro 494 dans le but d'y exercer une activité commerciale doit au préalable détenir l'autorisation de la MRC d'Antoine-Labelle ou du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Adoptée

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISTE (CCU)

Il manque encore des membres pour former le comité. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2024-04-06

8. OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR ADJOINT EN ENVIRONNEMENT (POSTE D'ÉTUDIANT)

Il est proposé par Stéphane Roussy
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'afficher une offre d'emploi sur le site Web de la Municipalité, Emploi Québec, Zone emploi, et ce, afin de pourvoir à un poste d'inspecteur adjoint (poste d'étudiant) pour la saison estivale.

Adoptée

2024-04-07

9. VISION MUNICIPALE PARTAGÉE DE L'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État.

CONSIDÉRANT QUE les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désignées par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2015.

CONSIDÉRANT QUE les collectivités et l'environnement de ces quatre MRC subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées tels la villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers.

CONSIDÉRANT QUE les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État.

CONSIDÉRANT QUE certaines activités et pratiques peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé.

CONSIDÉRANT QUE le MRNF débutera dans les prochaines années la révision du plan d'affectation des terres publiques (PATP) des Laurentides.

CONSIDÉRANT QUE le PATP est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent.

CONSIDÉRANT QU' en 2021, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle ont initié, en informant le MRNF et en étant financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces MRC.

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, les MRC souhaitent déposer au MRNF cette vision à temps pour la prochaine révision du PATP des Laurentides.

CONSIDÉRANT QUE de concert avec les MRC des Laurentides, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut, la MRC Antoine-Labelle a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Roussy, appuyé par Jean-Pierre Allard et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » soit adopté
2. QUE ce document, également adopté par les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, soit acheminé au MRNF

Adoptée

2024-04-08

10. APELSA – ÉCHANTILLONNAGES 2024

Dans le cadre d'un suivi sur la qualité de l'eau parrainé par le R.S.V.L. (Réseau de surveillance volontaire des lacs) du MELCCFP, l'APELSA poursuivra pour une troisième année consécutive des échantillonnages d'eau sur quatre lacs : Saguay, Allard, à la Truite et lac sans toponymie # F5299 communément appelé Chaudron.

Le coût total s'élève à 527,87\$. L'APELSA demande à la municipalité comme elle l'a fait les deux dernières années d'assumer la moitié du coût de ce suivi pour la somme de 264,00\$.

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'assumer, en partenariat avec l'APELSA, la moitié des coûts, et ce, pour un montant de 264\$ tel que demandé.

Adoptée

2024-04-09

11. CHDL-CRHHV – LEVÉE DE FONDS

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Stéphane Roussy
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer la somme de 500\$ à la Fondation CHDL – CRHHV du centre hospitalier de Rivière-Rouge.

Adoptée

2024-04-10

12. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2023

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2023 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Claude Labelle, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2023, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2024-04-11

13. PROJET ARTISTES GRAND SIX PIEDS – DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC

Il est proposé par Guy Bruneau

Appuyé par Stéphane Roussy

Et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande de subvention de \$ 1,725.00 dans le cadre des projets de développement culturel de La MRCAL et de mandater le directeur général Richard Gagnon pour signer les documents pertinents.

Adoptée

14. SUIVI DES DOSSIERS

- PPA-CE – Subvention (Vieille Route 11)
- Sauveteuse ou sauveteur-plage

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Transfert ponctuel aux municipalités
- Chasse aux cocos
- Déjeuner du maire – 28 avril 2024
- Soupe de la fête des Mères – 4 mai 2024 à 18h00

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-04-12

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h35.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2024-04-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire